

# Fermeture du service de l'état civil les 3 et 4 février 2022



**Le service de l'état civil de la mairie sera exceptionnellement fermé :**

- le jeudi 3 février 2022
- le vendredi 4 février 2022

Une permanence sera assurée **UNIQUEMENT** pour les déclarations anticipées de paternité et celles de décès.